



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux (DM) et la filière dentaire : tous concernés !

Alors que la date de mise en application du nouveau règlement relatif aux dispositifs médicaux approche (J-43), le COMIDENT, qui rassemble fabricants et distributeurs d'équipement, produits et nouvelles technologies dentaires, est pleinement mobilisé pour accompagner la filière dans cette nouvelle étape.*

Le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux (2017/745/UE) entrera en vigueur le 26 mai 2021, après un report d'un an pour faire face à la crise sanitaire due à la COVID19. Pour aborder les évolutions que ce nouveau texte contient, le COMIDENT a fourni un premier éclairage pratique lors d'un webinaire à destination de la presse, des chirurgiens-dentistes et des prothésistes dentaires, animé par Muriel Gonidec, Directrice générale de [DM Experts](#).

Cette nouvelle réglementation constitue une phase importante pour renforcer la sécurité sanitaire des dispositifs médicaux qui circulent au sein de l'Union européenne et la qualité des soins bucco-dentaires.

L'implication de tous les acteurs de la chaîne de soins bucco-dentaires sera indispensable : fabricants, distributeurs, prothésistes dentaires, chirurgiens-dentistes, et assistants dentaires, tous sont concernés par cette évolution de la réglementation, même si ces transformations s'articuleront différemment selon les acteurs. Les nouveaux outils que sont l'Identifiant Unique du Dispositif et la base de données sur les dispositifs médicaux, EUDAMED, seront les piliers de cette collaboration entre les différents maillons de la chaîne de soins.

« Le COMIDENT est conscient de l'impact important que ce changement de réglementation peut avoir sur le secteur, nos entreprises, les professionnels de santé, les prothésistes dentaires et les assistants dentaires. Le dialogue et la collaboration seront des enjeux majeurs pour l'ensemble de la filière dans les prochains mois : seule l'action collective nous permettra d'être au rendez-vous. » déclare Pierre-Yves Le Maout, président du COMIDENT.

Contact : celine.wurtz@comident.fr | 01 48 74 11 08

*Organisation professionnelle des **entreprises de la santé bucco-dentaire**, le **COMIDENT** rassemble plus de 150 fabricants et **distributeurs** de dispositifs médicaux dentaires en France (6.000 emplois), essentiels à l'activité des 42.000 chirurgiens-dentistes et des 18.000 prothésistes dentaires. **Fortement investies dans la R&D**, ces entreprises **appuient la mutation des parcours de soins et le renouvellement des approches médicales des professionnels de santé.**